

DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE
CANTON
PIERRE DE BRESSE
COMMUNE
ST GERMAIN DU BOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Saint Germain du Bois

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.351-1, L.354-16 et R.354-74 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.225 ;

Considérant que des travaux d'élagage au Parc Collinet sont à réaliser à la demande de Jérémie PERROT - BRESSE JURA ELAGAGE - 23 Rue de la Chanée 71330 ST GERMAIN DU BOIS pour le compte de la Commune de Saint-Germain-du-Bois ;

Considérant que l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public rend nécessaire la réglementation de la circulation sur cette portion de route.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 25 octobre 2024 inclus M. Jérémie PERROT, Bresse Jura Elagage est autorisé à occuper le Parc Collinet, afin de réaliser les travaux énoncés ci-dessus.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions sera mise en place et entretenue par la société Bresse Jura Elagage chargée des travaux et ce sous son entière responsabilité, la collectivité ne pouvant être aucunement incriminée dans cette mise en place, ni d'ailleurs dans tout incident ou accident découlant du chantier.

ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté à l'issue de la période autorisée d'occupation du domaine public. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4 : Le demandeur devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général , la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la Bresse Jura Elagage chargé des travaux.

Fait à Saint Germain du Bois, le 18 octobre 2024

Le Maire

Mme Nadine ROBELIN

